

L'ECHO DE



n° 487 du 12 sept. 2024

Horaires du secrétariat de mairie :
Lundi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Mardi-Jeudi 8h30-12h30



Tél. 02 99 96 20 91
www.drouges.fr

E-mail : secretariat@drouges.bzh
Facebook : mairie de Drouges

Ouvert le samedi 5 oct. de 9h à 12h

Prochain conseil municipal : 17 octobre 2024

informations municipales

Bulletin Clin d'Œil 2025

Associations et Entreprises, si vous souhaitez mettre un article dans le bulletin, merci de le transmettre en format word, sans mise en page avec photographies (en grande résolution numérique) ou déposer une clé USB à la Mairie.



L'article devra être déposé avant le **20 novembre dernier délai**. Passer cette date les articles ne seront pas édités.
Merci de votre compréhension.

Participez à l'élaboration de la page de couverture !

Proposez-nous vos illustrations ou photos de la commune en format A4. Elle pourra être sélectionnée pour la prochaine parution. Envoyer par mail à l'adresse suivante : secretariat@drouges.bzh ou le déposer en mairie **avant le 20/11/2024**.

RAPPEL - dispositif « Argent de Poche »



La commune va recruter des jeunes pendant les vacances de la Toussaint 2024 pour divers petits travaux d'entretien et de nettoyage.

Chaque jeune sera encadré par Anthony CHEVRIER ou Marie-Laure CADO et sera rémunéré 15 € par mission de trois heures.

Critères :

- être domicilié à DROUGES,
- être né/née entre le 31 octobre 2006 et le 1er octobre 2008.

Si vous êtes intéressé(e) par cette action citoyenne, vous devez déposer votre lettre de candidature et votre cv au secrétariat de la mairie **avant le 30 septembre pour les vacances de la Toussaint**. Un dossier vous sera alors remis.

Vente de chemins communaux

Si vous êtes propriétaire, de part et d'autre, d'un chemin communal et s'il n'y a pas de servitude de passage, vous pouvez faire une demande d'achat de ce chemin. Merci de déposer une demande écrite (avec plan) **auprès de la mairie de Drouges avant le 30 septembre**

Yoga - gymnastique douce

Les cours de yoga assurés par Florine Rupin ont repris le mardi 10 septembre, à la salle de la Fontaine de 9h à 10h
Pour tous renseignements, la contacter :
au 06 52 78 08 08



Donne qui veut, prend qui a besoin !!



DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

De 14h00 à 17h30

Rue St Pierre à Drouges

Pas de troc, pas de réciprocité, tout est donné ou déposé sans contrepartie !

“DONNERIE” - Dimanche 22 septembre à Drouges : ...Donne qui veut, prend qui a besoin !...

Une donnerie, ce n'est ni une brocante, ni un vide-grenier. Elle est ouverte à tous les particuliers : on apporte ce qu'on veut donner et/ou l'on vient prendre ce dont on a besoin.

Par exemple, un objet encore en bon état dont on n'a plus besoin peut devenir un déchet. Au lieu de le mettre à la déchetterie, celui-ci pourrait intéresser quelqu'un ? d'où l'idée de le donner le 22 septembre ! Pas de troc, pas de réciprocité, tout est donné ou déposé sans contrepartie. Le plaisir d'offrir et celui de recevoir.

Dépose à partir de 14H - **Donnerie ouverte de 14 h à 17H 30 - Rue St-Pierre (ancienne cour d'école)**

Récupération si souhaitée : dès 17h30 - Contact : 06.51.13.67.26

On vous attend nombreux !



Urbanisme

Déclaration d'ouverture de chantier : elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux. Vous pouvez déclarer le commencement de vos travaux directement en

ligne ou sur un formulaire à envoyer (ou à déposer) à votre mairie, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception. Les travaux doivent être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de votre permis de construire ou d'aménager. Ainsi les arrêtés des DP ou PC antérieurs à août 2021 sont périmés si les travaux ne sont pas commencés.

À savoir : votre permis, ou votre déclaration préalable, est périmé si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans ou si vous interrompez vos travaux durant plus d'1 an.

Vous pouvez toutefois demander le prolongement de votre autorisation d'urbanisme ; la durée de validité de votre autorisation d'urbanisme peut être prolongée une première fois, sur votre demande, pour une durée d'un an.

Ensuite, vous pouvez faire une seconde demande de prolongation, ce qui peut porter la durée de validité totale de votre autorisation N°497 du 30 août 2024 à 5 ans. À noter : la demande de prolongation ne peut concerner qu'une autorisation d'urbanisme en cours de validité.

Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux : le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Café des aidants

RDV le vendredi 4 octobre de 14h30 à 16h,
entrée en libre accès.

« *Se retrouver avec le Bistrot Mémoire pour échanger en gallo* »

Lieu : Bulle Café, 2 rue
Clairefontaine 35500 Vitré

Contact: 02 99 74 33 01

s.drean-malecot@vitrecommunaute.org

Café des
aidants®



Info : Comité des Fêtes

Locations diverses : barnum entier de dimensions 4,50x12m ou demi 4,50x6m, hauteur 2m minimum, 2 krampouz au gaz sans bouteilles, 1 percolateur. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Olivier Touchard au 06 43 89 35 00 ou Yves Anger au 06 06 96 45 73.

Recherche bénévoles : Le comité des fêtes recherche des bénévoles concernant la surveillance de l'étang pendant l'ouverture de la pêche (2 mai au 31 octobre). Il s'agit de passer dans la journée pour vérifier et faire payer les cartes de pêche.

En fonction du nombre de bénévoles, un planning sera établi. Pour chaque bénévole, une carte de pêche sera offerte. Si vous êtes intéressés, contacter O. Touchard (Président).

Informations paroissiales

Célébration dominicale

samedi 21 septembre

messe à l'église de Drouges à 18h

Toutes les informations et les intentions de messe de la paroisse sont sur internet : <https://rennes.catholique.fr/paroisse-notredamedelaguerche>

Secrétariat de mairie

En raison d'une **formation professionnelle**, la mairie sera fermée au public :

- ♦ **mardi 17 septembre (la journée)**
- ♦ **mardi 1er octobre de 8h30 à 12h30.**



- casque bleu (cycliste) retrouvé à « La Prée »
A récupérer en mairie aux heures d'ouverture.

Travaux sur R.D. 178 - déviation du 9 au 20 sept.

La chaussée de la route départementale va faire l'objet d'un renouvellement. Les usagers sont invités à emprunter la déviation en place.

Merci pour votre compréhension



INFO-TRAVAUX

Lotissement "Le Clos de la Chataigneraie"

Au 1er Septembre : 13 lots disponibles. Le dispositif de Vitré Communauté pour les primo-accédants d'un forfait de 4 000€ est toujours d'actualité.

Plus d'info contacter le secrétariat de mairie.

Élagage le long des voies communales

Pendant des années vous avez sollicité la mairie pour l'installation de la fibre. Aujourd'hui, c'est chose faite... Nous attirons votre attention sur la **régularité des travaux d'élagage en bordures de VC** qui permettent une protection du réseau.

MERCI DE TENIR COMPTE DE CETTE ANNONCE.

Agenda et informations diverses

Sur la route, au crépuscule ou la nuit, pensez à rendre vos enfants visibles !

Privilégiez des vêtements, chaussures et cartables déjà équipés d'éléments rétroréfléchissants dès leur fabrication.



Donnez une petite lampe torche.

Mettez leur une chasuble pour la montée et la descente du car scolaire.

Apprenez à votre enfant à marcher le plus loin possible de la chaussée et, s'il n'y a ni trottoir ni accotement, sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules qui arrivent face à lui.



Vous êtes déjà installés, vous venez d'arriver ou vous allez vous installer prochainement à Drouges ? Nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat aux heures d'ouverture de la mairie. A cette occasion, vous aurez la possibilité de vous faire inscrire sur les listes électorales de la commune. (Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

A bientôt

Octobre rose - mois de mobilisation autour du cancer du sein Se faire dépister, un geste essentiel !

Femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer du sein



Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Femmes
25 à 65 ans

Dépistage du cancer du col de l'utérus



Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Hommes et femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal



Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appelez votre Caisse de Sécurité Sociale :
CPAM : en composant le 3646
MGEM : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22
02.96.60.83.00

Antenne 29
02.98.33.85.10

Antenne 35
02.99.30.40.10

Antenne 56
02.97.40.29.39

✉ antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>



Agenda et informations diverses - suite

La campagne à bras ouverts

La **PlateForme d'accompagnement et de Répit (PFR)** du pays de Vitré et **Accueil Paysan** proposent un cycle de 4 demi-journées conviviales à la ferme pour les **personnes aidées et les aidants**

Chez Etienne Aubin et Léa Baril
La ferme de la Beucherie
Le Theil-de-Bretagne

LUNDI 16/09/24
de 10h30 à 16h
pique-nique partagé
sur place

Lundi 30/09/24
Lundi 14/10/24
de 14h à 16h

Inscription auprès de l'équipe
pfr.vitre@admr35.org
02 99 47 04 50

Covoiturage possible



Association des Randonneurs

PROCHAINES RANDONNÉES :

Dimanche 15 SEPTEMBRE à Pleubian
Découverte du Sillon de Talbert.

Déplacement en autocar sur réservation. Le prix est de 35€ par personne adhérente ou 45€ par personne non adhérente. Ce tarif comprend les frais de préparation, le transport, le petit-déjeuner et le goûter avant le retour.

+*+*+*+*+*+*

Dimanche 29 septembre
randonnée et Assemblée Générale

Rendez-vous à Arbrissel—place de l'Eglise à 13h45

14h - randonnée d'environ 6 km sur le circuit Robert d'Arbrissel (comme habituellement, prévoir de bonnes chaussures de randonnée...)

15h - AG à la Salle polyvalente

RAPPEL : EN CAS D'ALERTE MÉTÉO (PLUIE, VENT), LA RANDONNÉE PEUT ÊTRE ANNULÉE POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ. Avoir sur soi, carte Vitale et pièce d'identité

Tous pour la vie

Dimanche 6 octobre

Rendez-vous annuel pour la journée de solidarité dans la lutte contre les cancers.

Des marches sont organisées avec un autocar à disposition, rendez-vous à Rannée à 9h au complexe de Brétigné, inscription obligatoire et remise d'un ticket.

9h30 départ de l'autocar qui emmène les personnes sur les lieux de départ et 12h45 retour Janzé à Rannée.

Restauration sur réservation (Complexe de Brétigné à partir de 12h) enfant et adulte (ouverte également à ceux, bien sûr, qui ne participent pas aux marches) : 12€/Personne, entrée + plat + fromage + pain + dessert (boisson non comprise)

Renseignements : Bruno Lepage 06.20.48.16.15
ou Noël Filâtre 02.99.96.24.48.

Si certains d'entre vous sont intéressé(e)s pour rejoindre notre équipe, ne serait-ce que pour nous donner un coup de main pour la distribution des plateaux-repas le dimanche midi, n'hésitez pas à nous contacter. Vous serez les bienvenus(e)s ! Tous les bénéfices de cette journée de solidarité sont reversés au Centre Eugène Marquis de Rennes et à l'institut de recherche.



DON DE SANG

Salle de la Vannerie à La Guerche-de-Bretagne

10 octobre

Prendre RDV sur le site dondusang.efs.sante.fr
ou au 02 99 54 42 22

Les conditions pour faire un don de sang

- ◆ **Âge** : vous devez avoir entre 18 et 71 ans
- ◆ **A partir de 60 ans**, le don est soumis à l'autorisation du médecin qui est responsable du prélèvement
- ◆ **A partir de 65 ans**, seul le don de sang total est autorisé
- ◆ **A partir de 71 ans**, le don du sang est interdit - sauf si le prélèvement est effectué à titre exceptionnel pour des motifs d'urgence thérapeutique ou des malades présentant un phénotype rare.
- ◆ **Poids** : vous devez peser plus de 50 kilos
- ◆ **Fréquence** : vous pouvez faire un don de sang total jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et jusqu'à 4 fois par an pour les femmes. Il faut respecter le délai d'au moins 8 semaines entre chaque don.

La Feuille Echo n° 488 paraîtra **10 octobre 2024**

Vos annonces peuvent être déposées en mairie avant le vendredi 4 octobre 2024, 12H dernier délai

L'Echo et le Clin d'Œil sont téléchargeables sur le site internet.

Possibilité de recevoir l'Echo par mail si vous en faites la demande au secrétariat.

Les procès-verbaux des réunions de conseils municipaux sont consultables sur le site internet ou sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie

La Page Facebook pour les dernières actualités.